

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1365 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERS

n° 1365

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 juillet 1967

Numéro JO

n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro

5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 1^{er} classe Ali Mohamed Aden matricule 2506, Dépôt de la Milice à Djibouti, est licencié par mesure disciplinaire à compter du 16 juillet 1967. L'intéressé, qui totalise 1 ans 7 mois 15 jours de services effectifs à la Milice de la C.F.S. étant licencié disciplinairement, ne peut prétendre. à aucune indemnité. des soins du Dépôt de la Milice de Djibouti. Le milicien de 1^{er} classe Ali Mohamed Aden sera ravalé des contrôles de la Milice le 16 juillet 1967. Il recevra le certificat de libération.